



## Auto - école Brugmann-Boël

av. Brugmann 246

1180 UCCLE

Tel 02/345.16.16

<http://www.brugmann-boel.be>

## PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRE SANS GUIDE

(Vous pouvez conduire seul - validité 18 Mois)

### 1. Formation

- **Cours de théorie:** Nous proposons une formation approfondie de 12 heures (cours collectif en soirée) incluant une simulation de l'examen. (65€)
- **Examen de théorie** (se présenter dans un centre d'examen sans rendez-vous) Liste des centres et jours/heures d'ouverture <http://www.goca.be/fr/p/centres-d%27examens>. (Attention : après deux échecs un cours est obligatoire!) Redevance examen: 15€
- **Cours de pratique:** enseignement d'au moins 20 heures obligatoires (10 leçons de deux heures) pour l'obtention du **certificat d'aptitude** 980€

### 2. Formalités administratives pour le permis provisoire (18 ans minimum!)

- Le candidat se présente au service « permis de conduire » de sa commune avec sa carte d'identité, le document de réussite de l'examen de théorie, le certificat d'aptitude délivré par l'auto-école et la redevance pour la commune.
- La date de délivrance du permis provisoire démarre la période de stage.

### 3. Stage (18 ans minimum!)

- Pendant sa période de stage, le candidat **peut** être accompagné **de maximum 2 personnes** (âgées de 26 ans minimum et titulaire d'un permis de la catégorie B (belge ou européen) **depuis 8 ans** et non déchu.
- Il n'est **pas autorisé** à conduire de **22h jusqu'au lendemain 6h** les vendredis, samedis, dimanches, la veille des jours fériés et les jours fériés.
- Le permis provisoire n'est **valable que sur le territoire belge**.
- Le sigle « L » obligatoire, pas de transport commercial ni tracter une remorque.

### 4. Examen de pratique pour l'obtention du permis définitif

Le candidat peut se présenter **après 3 mois de stage obligatoire** à l'examen:

- avec son propre véhicule accompagné d'une personne (âgée de 26 ans et titulaire d'un permis de conduire de la catégorie B depuis 8 ans et non déchu)
- avec le véhicule et un moniteur de l'auto-école (80€)

Dans les deux cas: redevance au centre d'examen: 36€

Un cours préparatoire (2h) est vivement conseillé après le stage, mais reste facultatif. (98€)

**Attention : Le candidat ayant subi deux échecs à l'examen pratique devra obligatoirement suivre 6 heures de cours avant de pouvoir se représenter à l'examen.**

**Remarques:** tous les frais de cours et d'examens sont mentionnés, y compris les redevances au centre d'examens. Un prix entre parenthèses ( ) = en option. **Pour les permis provisoires délivrés avant le 3/2/2014 les anciennes règles restent d'application.**